

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

19 avril 2011

L'an deux mil onze, le 19 avril à 19 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard DE REU, Maire de la commune, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 05 avril 2011 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie conformément à la loi.

L'ensemble des membres en exercice, à l'exception de :

Excusés : Messieurs Philippe LOURDEL, Daniel WARNIER
Madame Cathy WILLAEY

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur Christophe DOSSET, Madame Pascale TARD dans l'impossibilité d'assister à la réunion de Conseil Municipal donnent respectivement, en vertu du C.G.C.T., pouvoir à Monsieur Philippe DROUIN et Monsieur Alain CHAUSSOY pour voter en son nom et place aux différents points inscrits à l'ordre du jour de ladite séance.

Monsieur Alain CHAUSSOY est élu secrétaire de séance

I. Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 22 février 2011

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la précédente réunion qui n'ayant fait l'objet d'aucun commentaire est approuvé à l'unanimité.

II. Friterie : Renouvellement de la convention d'occupation

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les termes de la convention d'occupation du domaine public communal conclue en date du 1^{er} août 2010 avec Madame Christine BERRIER en vue d'exercer son commerce de type « restauration rapide, friterie, vente à emporter ».

Monsieur le Maire précise que cette convention prendra fin le 31 juillet 2011.

Dans le cadre du renouvellement de la convention d'occupation à titre précaire du domaine public communal, Monsieur le Maire explique qu'il convient de prendre en compte l'aménagement d'un auvent fermé de 12,25 m².

Où l'exposé de son maire, le Conseil Municipal, par 8 voix pour et 1 abstention :

- accepte le renouvellement pour une nouvelle période de 1 an allant du 1^{er} août 2011 au 31 juillet 2012 de la convention portant sur l'occupation d'une surface de 47 m², dont 12,25 m² est constituée par un auvent fermé, du domaine public communal, Place de l'Eglise.
- fixe la redevance annuelle à 1 000,00 euros,
- précise que cette convention deviendra caduque pour des raisons d'intérêt général (communal ou intercommunal) : aménagement de la Place de l'Eglise, agrandissement du carrefour Rue de Paris.
- autorise Monsieur le Maire à signer la présente convention.

III. Loyer de l'appartement de « La Poste »

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'aux termes d'un bail en date du 21 octobre 1994, la commune d'Achiet le Grand a donné à bail à La Poste, un immeuble sis à Achiet le Grand, 06 rue de Bapaume, à usage de bureau de Poste et de logement.

Monsieur le Maire explique qu'il a été convenu la restitution du logement de fonction, de la cour, des garages et de la cave à compter du 1^{er} juillet.

Monsieur le Maire propose de mettre en location cet appartement dès sa restitution par la Poste.

Il propose aux membres du Conseil de déterminer les conditions de location qui permettront d'établir un bail avec l'intéressé :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ **EMET** un avis favorable à cette location à la date du 1^{er} juillet 2011,
- ✓ **DETERMINE** le montant du loyer mensuel à 600,00 euros,
- ✓ **PRECISE** que le loyer fixé ci-dessus sera révisé automatiquement chaque année, à la date anniversaire du contrat, en fonction de la valeur de l'indice de référence des loyers du 1^{er} trimestre 2011,
- ✓ **PRECISE** qu'outre le loyer, le locataire devra payer au bailleur et, sur justification, les charges relatives à la redevance des ordures ménagères,
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bail locatif à intervenir, ainsi que toutes pièces et actes à intervenir.

IV. Location de la maison sise 02 rue de la Concorde

1) Location

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Madame et Monsieur Michel MARQUIS ont sollicité par courrier la location de la maison sise 02 rue de la Concorde.

Monsieur le Maire explique que Monsieur Michel MARQUIS, employé en qualité d'adjoint des services techniques, pourrait en habitant cette maison, surveiller les bâtiments communaux voisins : cantine-garderie, salle des sports, école, etc.

En contrepartie, Monsieur le Maire propose de fixer le loyer pour ce dernier à 600,00 euros contre 650,00 euros pour des locataires extérieures.

Dans ces conditions, Monsieur le Maire propose d'envoyer à Monsieur Michel MARQUIS un courrier afin de lui notifier cette décision.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte ces différentes propositions.

2) Travaux

- ✓ Aménagement de la clôture

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le devis de l'entreprise Vibromat d'un montant de 1 800,00 euros HT concernant l'implantation d'une clôture.

Le conseil municipal entérine ces travaux.

- ✓ Remplacement de la verrière cassée

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que plusieurs devis ont été demandés pour l'aménagement d'une nouvelle verrière. Cette verrière n'a pour seule utilité la protection de l'accès aux toilettes situées en dehors de l'habitation.

Le coût de ces travaux est estimé à 6 600,00 € HT.

Monsieur Alain CHAUSSOY explique qu'actuellement il existe des toilettes chimiques à l'étage et demande qu'un devis soit demandé pour la fourniture, pose et raccordement aux réseaux eaux usées d'un nouveau toilette. Le conseil municipal rejoint cette demande.

V. Modification simplifiée du PLU

Monsieur le Maire rappelle que lors de la précédente séance il avait été décidé de lancer la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme, notamment le passage d'une zone UE en zone UC.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une première réunion de travail a eu lieu avec le bureau d'étude URBYCOM en charge de cette opération.

La prochaine réunion est prévue le jeudi 19 mai 2011.

VI. Budget du Service Assainissement

1) Examen et vote du compte administratif 2010

Monsieur le Maire explicite les différents postes du compte administratif 2010 et apporte toutes les précisions aux différentes questions posées.

L'analyse du compte administratif 2010 n'appelle aucune remarque particulière.

- Section d'exploitation :	en dépenses	58 927,28 €
	en recettes	91 707,89 €

soit un excédent d'exploitation de 32 780,61 euros.

- Section d'investissement :	en dépenses	124 722,74 €
	en recettes	86 169,66 €

soit un déficit d'investissement de 38 553,08 euros.

Considérant les restes à réaliser en dépenses d'un montant de 8 330,00 euros et en recettes de 11 782,00 euros, il ressort de l'exercice 2010 un résultat de clôture déficitaire de 5 772,47 euros.

Monsieur le Maire donne la présidence à Madame Marie-Thérèse MOREL, doyenne d'âge et quitte la séance pour laisser le conseil municipal délibérer.

Après discussion, le compte administratif 2010 est adopté à l'unanimité.

2) Examen et vote du budget primitif 2010

Vu les résultats du compte administratif 2010,

Considérant le déficit de la section d'investissement de 38 553,08 euros,

Considérant les dépenses d'investissement 2010 reportées sur l'exercice 2011 d'un montant de 8 330,00 euros,

Considérant les recettes d'investissement 2010 reportées sur l'exercice 2011 d'un montant de 11 782,00 euros,

Considérant l'excédent de la section d'exploitation de l'exercice 2010 de 32 780,61 euros,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation, le conseil municipal décide d'affecter en recettes d'investissement, à l'article 1068, la totalité du résultat d'exploitation 2010, soit la somme de 32 780,61 euros.

Le budget primitif 2011 s'équilibre comme suit :

- Section d'exploitation à la somme de 92 458,00 euros en dépenses comme en recettes.
- Section d'investissement à la somme de 170 312,61 euros en dépenses comme en recettes.

Le budget primitif 2011 ainsi présenté est adopté à l'unanimité.

VII. Budget Général

1) Examen et vote du compte administratif 2010

Monsieur le Maire explicite les différents postes du compte administratif 2010 et apporte toutes les précisions aux différentes questions posées.

L'analyse du compte administratif 2010 n'appelle aucune remarque particulière

- Section de fonctionnement :	en dépenses	537 595,31 €
	en recettes	672 082,88 €

soit un excédent de fonctionnement de 134 487,07 euros

- Section d'investissement :	en dépenses	930 474,65 €
	en recettes	1 196 370,52 €

soit un excédent d'investissement de 265 895,87 euros.

Considérant les restes à réaliser en dépenses d'investissement de 703 889,10 euros et en recettes de 586 862,00, il ressort de l'exercice 2010 un résultat de clôture excédentaire de 283 355,84 euros.

Monsieur le Maire donne la présidence à Madame Marie-Thérèse MOREL, doyenne d'âge et quitte la séance pour laisser le conseil municipal délibérer.

Après discussion, le compte administratif 2010 est adopté à l'unanimité.

2) Vote des trois taxes d'imposition

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'état 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des trois taxes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune.

Monsieur le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des impôts locaux et rappelle les taux appliqués l'année précédente.

Considérant que le budget communal nécessite des rentrées fiscales de 251 125,00 euros, le conseil municipal, par 8 voix pour et 1 voix contre, fixe les trois taxes locales comme suit :

✓ Taxe Habitation :	18,74
✓ Taxe Foncière :	19,53
✓ Taxe Foncière Non Bâti :	38,39

3) Vote du Budget primitif 2010

A vu des résultats du compte administratif 2010,

Considérant les dépenses d'investissement 2010 reportées sur l'exercice 2011 d'un montant de 703 889,10 euros

Considérant les recettes d'investissement 2010 reportées sur l'exercice 2011 d'un montant de 586 862,00 euros,

Considérant l'excédent 2010 de fonctionnement de 134 487,07 euros,

Le conseil municipal décide de reporter en recettes de fonctionnement, au compte 002, la totalité du résultat de fonctionnement, soit 134 487,07 euros.

Le budget primitif 2010 s'équilibre comme suit :

- En section de fonctionnement à la somme de 807 215,07 euros en dépenses comme en recettes,
- En section d'investissement à la somme de 1 251 792,94 euros en dépenses comme en recettes.

Le budget primitif ainsi présenté est adopté à l'unanimité.

VIII. Fête communale 2011

Monsieur le Maire rappelle que la commune a confié à la société DG Pub Animations l'organisation des festivités de la fête communale (soirée du samedi, apéritif concert, animations de la brocante, etc.).

Monsieur le Maire explique que le contrat ne prévoit pas la surveillance du matériel durant la nuit de samedi à dimanche.

Devant le coût d'un tel matériel, monsieur Philippe DROUIN suggère de demander à la société de gardiennage d'assurer la surveillance après la soirée de samedi.

Le conseil municipal rejoint cette proposition. Un devis pour cette prestation complémentaire sera demandé à la société de gardiennage.

IX. Divers

22^{ème} boucle de L'Artois

Monsieur le Maire fait part des remerciements de Monsieur PETIT, organisateur des 22^{èmes} boucles de L'Artois.

Monsieur le Maire remercie personnellement Monsieur Freddy LEFEBVRE pour s'être occupé de la mise en place du passage de la course dans le village.

- SARI* Monsieur le Maire présente à l'assemblée le rapport d'activité de la SARI et précise que ce document est consultable en Mairie.
- Signalisation* Monsieur Julien MAHIEU signale le manque de signalisation dans le village et estime qu'un gros travail devrait être fait sur ce sujet.
- RD n°7* Monsieur Bernard DENNE informe l'assemblée que la société ESI, suite à un rendez-vous sur le terrain, a remis diverses propositions pour sécuriser la traversée d'Achiet le Grand. Les aménagements à prévoir dans un premier temps seraient estimés à 5 500,00 € TTC.
- Le coût d'un panneau informateur de vitesse est estimé à 4 200,00 € TTC.
- Monsieur Philippe DROUIN explique que la commune de LE SARS a implanté un tel panneau. Il serait intéressant de prendre contact avec Monsieur le Maire pour avoir des précisions sur la société qui a implanté ce panneau et le coût engagé par la commune.
- Carcasses de Voitures* Monsieur Didier VANDEVIVERE demande qu'un nouveau courrier soit envoyé à la DREAL concernant les possibilités d'intervention pour éradiquer le stockage des carcasses de voitures en domaine privé.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 21 h 55.